

Paris, le 27 février 2021

Guislain DAVID
Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP

Monsieur le Ministre,

Les tests salivaires se déploient dans les écoles depuis quelques jours, sans aucun texte de cadrage ministériel mais avec de nombreuses opérations de communication médiatique. Une nouvelle fois, l'impréparation de votre gestion de la crise sanitaire dans les écoles est flagrante. Les modalités de mise en œuvre de ces tests divergent donc d'un département à l'autre, tant au niveau du choix des écoles que dans leur réalisation. Les enseignant-es des écoles pourraient en effet se substituer aux personnels des laboratoires médicaux et faire passer eux-mêmes ces tests aux élèves.

Nous dénonçons vigoureusement cette éventualité où les personnels des écoles seraient donc encore livrés à eux-mêmes pour prévenir la pandémie dans les écoles. Les enseignant-es ne sont ni des infirmier-es, ni des personnels de laboratoire. Ils ne font pas plus partie des extensions successives de l'arrêté du 10 juillet 2020 listant les personnels pouvant réaliser des tests RT-PCR, naso-pharyngés comme salivaires.

Par ailleurs, cette politique de tests manque d'ambition et reste très loin d'un dépistage massif des élèves comme de l'ensemble des personnels permettant une surveillance épidémiologique régulière des écoles et des établissements scolaires.
Comment avez-vous élaboré la démarche scientifique qui guide ces tests ?

Concrètement, cette campagne pose de nombreuses interrogations sur le plan sanitaire et organisationnel que nous vous soumettons et pour lesquelles les personnels des écoles ont besoin de réponses urgentes.

En amont, les enseignant-es devront recueillir l'accord écrit des parents et des informations sur leur numéro de sécurité sociale, ce qui va reposer pour beaucoup sur les directrices et directeurs dont la tâche de travail est déjà énorme, et peut poser également question sur la sensibilité des informations transmises, par exemple pour une famille bénéficiaire de la CMU. Comment et combien de temps ces données sont-elles conservées ? Votre ministère a-t-il procédé aux démarches juridiques nécessaires et a-t-il déclaré ce recueil auprès de la CNIL ?

Pour la réalisation des tests, les enseignant-es devraient superviser son déroulement. Cela pose également une multitude de questions comme celle de la gestion des autres élèves durant ce temps, qui s'avère être très long, sans accroître le brassage dans l'école ? Avez-vous prévu de mettre à disposition de chaque école des brigades de remplacement ? Quel nettoyage des locaux

servant aux tests où les enfants auront émis une multitude de postillons est-il prévu ? De même, quelles consignes et techniques d'aération sont prévues pour empêcher l'aérosolisation ?

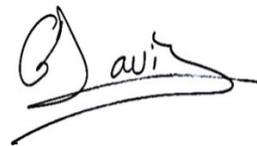
Enfin, la réalisation de ces tests par les enseignant-es pose questions, celle de leur responsabilité, sur le plan juridique notamment. De même, quelles garanties apporterait votre ministère en termes de formation et de fourniture d'équipements de protection adéquats ?

Nous dénonçons le mépris avec lequel vous considérez les enseignant-es des écoles en laissant ouverte la possibilité qu'ils puissent se substituer au personnel de laboratoire médical et le peu de considération que vous portez à l'école primaire.

Nous exigeons que votre ministère mette fin aux possibles recours aux enseignant-es pour réaliser les tests et que vous diffusiez au plus vite dans les écoles un texte de cadrage clair sur le déroulé de cette campagne de dépistage.

Dans l'attente de réponses de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour le Co-secrétariat
Guislain DAVID

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David', with a long horizontal flourish underneath.